

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3952

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Projet Guillotière - Secteur Mazagran/Deperet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brailard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Hugué (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne J.C., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3952**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Projet Guillotière - Secteur Mazagran/Deperet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1° - Contexte

Le secteur Mazagran-Deperet est localisé dans le 7° arrondissement de Lyon, au sud de la Grande rue de la Guillotière.

Au cours des dernières années, la Communauté urbaine de Lyon s'est portée acquéreur d'un certain nombre de parcelles et d'immeubles situés dans ce secteur. Certains immeubles ont été démolis pour être aménagés, notamment, en parcs de stationnement provisoires. Ces propriétés représentent un fort potentiel pour la recomposition du quartier et offrent des possibilités de création d'espaces publics végétalisés au cœur d'un quartier très dense.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- participer à la requalification du secteur Guillotière,
- améliorer le cadre de vie des habitants en proposant de nouveaux espaces publics,
- répondre aux différents usages du quartier.

Le projet d'aménagement du secteur Mazagran-Deperet repose sur une intervention en plusieurs phases avec la livraison, dans un premier temps, d'un espace public de proximité sur le secteur Mazagran. Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, plusieurs autorisations de programme ont d'ores et déjà été individualisées par délibérations n° 2010-1498, 2010-1854 et 2011-2550 des Conseils des 9 juin 2010, 29 décembre 2010 et 17 octobre 2011, pour les acquisitions foncières, la réalisation des premières démolitions et des études de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 3 040 000 €.

2° - Projet

Le projet d'aménagement de l'espace public Mazagran, d'une surface d'environ 5 000 mètres carrés (délimitée par les rues Robert Cluzan, Sébastien Gryphe, Jangot et Montesquieu) répond à plusieurs objectifs :

- mettre en valeur les qualités du patrimoine végétal et bâti de l'espace Mazagran : le projet d'aménagement du futur espace public s'appuiera sur les espaces verts existants et les murs pignons des bâtiments conservés afin de les mettre en valeur,
- développer les différents usages de la place : le projet d'aménagement de proximité devra permettre de répondre au mieux aux différents usages existants (jardinage, jeux, sport, manifestation festive, etc.) tout en permettant de favoriser la création de nouveaux usages susceptibles de répondre au mieux aux besoins des habitants,
- redonner une place prédominante aux piétons et modes doux en assurant une qualité des cheminements est-ouest et nord-sud.

Cette opération d'aménagement d'espace public a fait l'objet d'une concertation qui a donné lieu à une forte mobilisation des habitants et usagers du quartier. Le programme d'aménagement a été élaboré avec les différents acteurs du quartier. Il repose sur une prise en compte des usages existants et sur le souhait des habitants de développer de nouveaux usages et de nouvelles pratiques sociales.

Le projet s'articule autour des principes suivants :

- l'actuel îlot d'Amaranthes (œuvre d'art temporaire conçue par Emmanuel Louisgrand en 2004, transformée en jardin partagé en 2008) est réaménagé et mis en valeur avec des espaces de jeux pour les enfants, des jardins perchés ou en gradins. Ce dernier est rendu accessible aux personnes à mobilité réduite,
- les jardins partagés actuels sont déplacés et transformés en plusieurs espaces à jardiner qui seront répartis du côté rue Cluzan. Ces espaces seront surélevés par rapport au terrain naturel afin de prendre en compte les contraintes archéologiques et les besoins en terre végétale des futures plantations. Des cheminements piétons, modes doux et personnes à mobilité réduite seront créés,
- la trame actuelle des arbres est conservée mais certains robiniers dont l'état de santé n'est pas compatible avec la pérennité du projet d'espace public sont supprimés. Un espace de détente, propice à la conservation de la terrasse de la brasserie du quartier, est créé. Cet espace pourra servir de support aux différents événements organisés sur le quartier,
- les pignons des bâtiments présents, révélés lors des démolitions, seront réinterprétés avec des structures permettant d'accueillir des dispositifs techniques, d'éclairage notamment ainsi que de la végétation.

La mise en œuvre du programme d'aménagement nécessite la réalisation préalable par la Communauté urbaine de plusieurs démolitions de bâtiments dégradés. Ces démolitions interviendront à partir du printemps 2013.

3° - Calendrier prévisionnel de réalisation

Le calendrier de réalisation proposé est le suivant :

- démolition des bâtiments dégradés : printemps 2013,
- consultation des entreprises de travaux : été 2013,
- engagement des travaux : automne 2013,
- livraison partielle : printemps 2014.

4° - Coûts prévisionnels

Le coût total du projet est évalué à 5 890 000 € dont 3 040 000 € ont déjà été individualisés.

L'individualisation complémentaire d'autorisation de programme sollicitée concerne le financement de la dernière acquisition nécessaire au projet et la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace Mazagran.

Le coût total prévisionnel des travaux des aménagements du futur espace public sont estimés à 2 033 200 € TTC dont 70 000 € pour l'assainissement et 40 000 € pour l'alimentation en eau potable (AEP).

Conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) délibérée avec la Ville de Lyon en 2011, le montant prévisionnel de la participation de la Ville est estimé à environ 956 800 € TTC.

Le bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement est le suivant :

Dépenses	Montants (en € TTC)	Recettes	Montants (en €)
foncier	2 690 000	participation Ville de Lyon (CMOU)	956 800
démolitions/évictions	700 000	charge nette Communauté urbaine de Lyon	4 933 200
études	200 000		

travaux d'aménagement :	2 033 200		
<i>dont budget principal</i>	<i>1 901 640</i>		
<i>dont budget annexe des eaux</i>	<i>47 840</i>		
<i>dont budget annexe de l'assainissement</i>	<i>83 720</i>		
divers	266 800		
Total	5 890 000	Total	5 890 000

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de l'espace Mazagran à Lyon 7° pour un coût global prévisionnel estimé à 5 890 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 2152 individualisée le 17 octobre 2011 pour un montant total de 2 217 840 € en dépenses et de 964 640 € en recettes, répartis comme suit :

- 2 100 000 € TTC en dépenses et 956 800 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P06O2152, selon l'échéancier suivant :

. pour les dépenses :

- . 500 000 € en 2013,
- . 1 400 000 € en 2014,
- . 200 000 € en 2015 ;

. pour les recettes :

- . 478 400 € en 2014,
- . 478 400 € en 2015 ;

- 47 840 € TTC en dépenses et 7 840 € en recettes à la charge du budget annexe des eaux sur l'opération n° 1P06O2152, à prévoir en 2014.

La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 7 840 € ;

- 70 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P06O2152, à prévoir en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 717 280 € en dépenses et à 964 640 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.